



SECTION



LOIRE

LA FIN PROGRAMMEE DE LA DGFIP ?

Parce qu'il faut supprimer de manière dogmatique des emplois de fonctionnaires pour des raisons purement budgétaires, notre gouvernement a mis en place le Comité Action Publique 2022 chargé de réfléchir sur le périmètre souhaitable des politiques publiques, le niveau de portage de chacune d'elles avec **un transfert possible vers des collectivités ou le secteur privé voire un abandon de missions**. Celui-ci doit rendre ses conclusions fin mars 2018. Toutefois, on pouvait lire dans un article récent du journal les Echos que le premier ministre avait « tancé » les membres de ce comité car il jugeait leurs propositions trop timorées alors même qu'a priori ils proposeraient notamment le **rapprochement de notre réseau avec l'URSSAF ! Nous n'avons pour l'instant aucune certitude sur l'attribution du recouvrement du prélèvement à la source par les SIE ! (rien n'est inscrit dans le marbre...)**

Dans son rapport du 11 décembre 2017, la Cour des Comptes préconise « un redimensionnement progressif du réseau territorial de l'Etat » et cite comme exemple les Centres des Finances Publiques dont « **la relative inertie du réseau tranche avec le déploiement rapide des nouvelles technologies empêchant de tirer pleinement partie des gains de productivité qui en sont escomptés** » !

Toutes nos missions sont attaquées : la gestion publique avec la remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable, le cadastre avec la fin programmée de la mise à jour du plan cadastral par les géomètres, les missions domaniales avec le seuil de rehaussement des seuils d'évaluation, les SIP avec la suppression de la taxe d'habitation et la mise en place du prélèvement à la source, la publicité foncière avec la fermeture en masse des SPF à court terme sans compter des menaces sur la pérennité même de la mission suite à l'accès au fichier immobilier donné aux notaires etc...

Le rapport de la Cour des Comptes préconise que la gestion des agents B et C relève désormais exclusivement du préfet et précise qu'« il est indispensable que la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) visant à instaurer à terme un mécanisme inter-filière et inter-corps...soit l'occasion pour l'ensemble des corps concernés de réaliser progressivement la convergence indemnitaire...à coût faible ou nul ». Avec la suppression des RAN et de notre régime indemnitaire, nous deviendrons une main-d'œuvre mobile, corvéable à merci et à moindre frais !

L'heure est grave et donc les remarques qu'ont cru devoir faire certains sur l'utilité de la convention de cadres A de décembre 2017 nous semblent bien futiles. A FO, nous avons la faiblesse de croire que les cadres A doivent prendre connaissance des réformes en cours dans toutes les filières pour en faire une lecture critique et le relayer à l'ensemble de nos collègues qui devraient d'ailleurs également être associés à ce mode de communication. Ceci ne doit pas être réservé aux seuls ... A+ !!!